

## 751<sup>E</sup> SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 décembre 2009 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Marie-Paule Labbé  
Michel Patry  
Jean-Louis Gilbert

Sous la présidence de  
monsieur le conseiller

Sylvain Cloutier

Absences motivées

René Dubé  
Alexandra Lavoie

Est également présent à cette séance, monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

---

**2009-12-08-01**

### NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur le maire René Dubé est absent et qu'aucun maire suppléant n'a encore été nommé suite aux élections du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

– QUE monsieur le conseiller Sylvain Cloutier préside la 751<sup>e</sup> séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**2009-12-08-02**

### ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :
  - ♦ Ajouter, à la section XII. Divers, le point suivant :
    4. Conférence régionale des élus de la Baie-James – Représentant « partie civile » secteur Matagami – nomination
- ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-03**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 750<sup>E</sup> SÉANCE**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE le procès-verbal de la 750<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-04**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- QUE les comptes payés en novembre 2009, qui s'élèvent à cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingt-onze cents (129 888,91 \$) soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 novembre 2009, qui s'élèvent à deux cent soixante-douze mille sept cent trois dollars et soixante-sept cents (272 703,67 \$) soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de novembre 2009, qui s'élèvent à cent seize mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (116 979,90 \$) soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-05**

**PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE DOMMAGES – ANNÉE 2010  
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il est possible de renouveler pour un troisième terme le portefeuille des assurances de dommages, dans l'éventualité où les conditions proposées sont satisfaisantes;

ATTENDU QUE le coût du renouvellement proposé pour 2010 représente une hausse de l'ordre de 3 % sur l'ensemble des protections de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– D'AUTORISER le renouvellement du portefeuille des assurances de dommages de la Ville de Matagami pour l'année 2010 avec la firme Lemieux, Ryan & Associés pour un total de 53 373 \$, plus taxes, tel que recommandé par la firme Consulrisk inc. dans son rapport d'analyse présenté par madame Lidia Andreani, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-06**

**PACTE RURAL – SUBVENTIONS 2009  
AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité un appel de projets a été lancé auprès des organismes locaux;

ATTENDU QUE suite à cet appel, six projets ont été déposés et subséquemment analysés par le comité de gestion du Pacte rural;

ATTENDU QUE ledit comité a émis ses recommandations dans son rapport du 4 décembre 2009.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- D'APPROUVER les recommandations de subventions pour l'année 2009, telles que présentées par le comité de gestion du Pacte rural. Les recommandations sont les suivantes :

<i><b>Organisme</b></i>	<i><b>Projet</b></i>	<i><b>Montant</b></i>
Centre-jeunesse de Matagami	Rénovation du local	3 000 \$
Centre Unissons la famille	Mise en route du centre	5 000 \$
CPE des P'tits maringouins	Éveil à la lecture et à l'écriture	3 200 \$
Studio de santé de Matagami	Création d'un poste d'entraîneur	8 950 \$
Villes et village en santé « Matagami en santé »	Journées d'hiver	650 \$
Association du hockey mineur de Matagami	Création d'un poste d'adjoint administratif	0 \$
		20 800 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-07**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
CONVENTION D'ATTRIBUTION DE L'APPELLATION « VILLAGE-RELAIS »  
APPROBATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a entrepris en 2007 des démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir l'appellation « village-relais » dans le cadre du Programme de reconnaissance des villages-relais;

ATTENDU QUE le Comité des villages-relais du ministère des Transports a émis un avis favorable concernant la candidature de la ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER la conclusion d'une convention avec le ministère des Transports du Québec visant l'attribution de l'appellation « village-relais » dans le cadre du Programme de reconnaissance des villages-relais;

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, la convention à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-08**  
**PERMIS D'AFFAIRES**  
**« PHARMACIE DANIEL AUCLAIR HEPPELL PHARMACIEN INC. »**  
**DANIEL AUCLAIR HEPPELL & ASSOCIÉ**

Dépôt pour information.

**2009-12-08-09**  
**STUDIO ADRÉNALINE**  
**RENOUVELLEMENT DE BAIL AU 100, PLACE DU COMMERCE**  
**APPROBATION ET SIGNATAIRES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le bail de location de Studio Adrénaline vient à échéance le 31 décembre prochain.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- D'APPROUVER le renouvellement de bail entre le Studio Adrénaline et la Ville de Matagami pour la location d'espaces dans l'édifice sis au 100, place du Commerce, et ce, pour la période et le loyer énumérés ci-bas :

<b><u>PÉRIODE</u></b>	<b><u>LOYER ANNUEL</u></b>
<b>Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010</b>	<b>4 073,75 \$, taxes en sus</b>

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le bail de location à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-10**  
**GÉODÉFOR INC.**  
**BAIL DE LOCATION – ÉDIFICE DU 100 PLACE DU COMMERCE**  
**AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titres;

ATTENDU QUE l'entreprise Géodéfor inc. désire offrir un nouveau service spécialisé en environnement à Matagami;

ATTENDU QUE Géodéfor inc. a formulé une demande de location d'espace commercial dans l'édifice du 100, place du Commerce, propriété de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE Géodéfor inc. est admissible à la formule d'incubation pour les nouvelles entreprises conformément à la politique de location de la Ville de Matagami, pour l'édifice du 100, place du Commerce, laquelle a été adoptée par voie de résolution (2003-04-08-10).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– D'APPROUVER le bail entre Géodéfor inc. et la Ville de Matagami pour la location d'un espace commercial dans l'édifice sis au 100, place du Commerce, et ce, pour la période et le loyer énumérés ci-dessous :

<u>PÉRIODE</u>	<u>LOYER ANNUEL</u>
du 1 <sup>er</sup> décembre 2009 au 30 novembre 2012	3 438,96 \$ (taxes en sus)

– QUE les déductions consenties selon la politique de tarification le soient à partir du loyer annuel mentionné, lequel sera indexé annuellement en vertu de l'indice des prix à la consommation, tel que stipulé audit bail de location;

– ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le bail de location à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-11**  
**COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES**  
**DIVISION DU TERRITOIRE EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES**  
**OPPOSITION DE LA VILLE DE MATAGAMI**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Baie-James a adopté la résolution CC2332-09 relativement à l'adoption d'une nouvelle définition des circonscriptions électorales de la région;

ATTENDU QUE la nouvelle définition résulte en une diminution de la représentation politique du secteur de Matagami au sein de la Commission scolaire de la Baie-James;

ATTENDU QUE le secteur de Matagami n'a pas essuyé de baisse de clientèle scolaire pour la présente année scolaire;

ATTENDU QUE le secteur de Matagami n'a pas subi de baisse marquée de sa clientèle scolaire durant la période de ralentissement économique entre les années 2004 et 2008, causée par les arrêts temporaires successifs des activités minière et forestière;

ATTENDU QU'en raison du contexte économique actuel, qui est favorable, il est permis de croire en la stabilité, voire à la croissance de la clientèle scolaire de Matagami;

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les élections scolaires prévoit que : « Le ministre peut, sur demande, autoriser une commission scolaire à établir une à cinq circonscriptions de plus que ce qui est prévu à l'article 6 lorsqu'il estime cela justifié en raison notamment :

1° de la dimension particulièrement étendue du territoire de la commission scolaire;

2° du nombre de municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la commission scolaire;

3° de l'isolement du territoire d'une municipalité locale dans celui de la commission scolaire »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Baie-James n'a pas manifesté le souhait d'obtenir le maximum de circonscriptions supplémentaires;

ATTENDU QU'il est inacceptable que le secteur de Matagami, par la présence d'une école secondaire et d'une école primaire, avec un total de l'ordre de 245 élèves, ait une représentation équivalente à celle d'autres secteurs ayant des effectifs scolaires de très loin inférieurs;

ATTENDU QU'il s'agit d'une iniquité flagrante et manifeste;

ATTENDU QUE la nouvelle définition des circonscriptions électorales résulte très clairement en une centralisation additionnelle et continue des pouvoirs décisionnels vers un seul endroit;

ATTENDU QUE cette façon de faire est contraire à l'esprit et aux concepts les plus élémentaires de représentativité d'une région ayant des spécificités géographiques comme la nôtre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE DEMANDER à la Commission scolaire de la Baie-James de réviser sa décision entérinée par la résolution CC2332-09 afin d'obtenir deux circonscriptions électorales supplémentaires et que l'une d'entre elles soit réservée pour Matagami;
- ET D'ACHEMINER une copie conforme de la présente résolution aux personnes suivantes :
  - madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
  - monsieur Pierre Corbeil, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec;
  - monsieur Luc Ferland, député d'Ungava;
  - monsieur Steve Gamache, maire de Chapais;
  - madame Manon Cyr, mairesse de Chibougamau;
  - monsieur Gérald Lemoyne, maire de Lebel-sur-Quévillon et de la Municipalité de Baie-James et président de la Conférence régionale des élus de la Baie-James;
  - madame Cécile Philippon, présidente de la localité de Valcanton;
  - monsieur Jean Brassard, président de la localité de Villebois;
  - madame Marie-Eve C. Gallant, commissaire, Matagami;
  - monsieur Robert Gauthier, commissaire, Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-12**

**CENTRE D'APPELS D'URGENCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
MANDATAIRE DU SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE  
NOMINATION – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Centre d'Appels d'Urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) est un organisme à but non lucratif, composé de représentants d'organisme du milieu, dont les municipalités;

ATTENDU QUE le CAUAT assure présentement la réponse des appels 9-1-1 sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

ATTENDU QU'une nouvelle taxe municipale pour le 9-1-1 sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, qu'elle remplacera la méthode de tarification antérieure et qu'elle permettra une perception de tous les fournisseurs de services téléphoniques;

ATTENDU QUE cette taxe permet le financement adéquat des centres d'urgence 9-1-1 afin de faire face aux nouvelles technologies, aux nouvelles exigences des fournisseurs de téléphonies (téléphonie par fil ou sans fil, incluant la téléphonie par Internet et les services payés au moyen de cartes prépayées) et aux nouvelles normes auxquelles les centres d'urgence 9-1-1 devront répondre, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009;

ATTENDU QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 sert à financer les centres d'urgence 9-1-1, qui ont pour tâche de répondre aux appels des personnes en détresse et de déclencher l'intervention des services d'urgence appropriés (police, pompiers, ambulance, etc.);

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a respecté son engagement de faire en sorte que tous les clients d'un service téléphonique par fil ou sans fil, incluant la téléphonie par Internet, contribuent désormais au financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la nouvelle taxe a été mise en place pour des raisons d'équité et d'amélioration de la qualité du service 9-1-1 au Québec;

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec est l'organisme à but non lucratif désigné pour recevoir le produit de la taxe municipale pour le 9-1-1 et le répartir selon les règles qu'elle détermine entre les municipalités locales aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Jean-Louis Gilbert

- QUE la Ville de Matagami informe les fournisseurs de services téléphoniques desservant son territoire que le CAUAT agit à titre de service centralisé d'appels d'urgence;
- QUE la Ville de Matagami informe l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec que le CAUAT agit à titre de service centralisé d'appels d'urgence;
- ET QUE la Ville de Matagami autorise l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à transférer les sommes attribuables au 9-1-1 directement au CAUAT, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-13**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2009**  
**FINANCEMENT PAR BILLETS D'UN EMPRUNT DE 500 000 \$**  
**MODALITÉS ADMINISTRATIVES**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 309-2009, la Ville de Matagami souhaite emprunter par billet un montant total de 500 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QU'un emprunt par billet au montant de 500 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 309-2009 soit réalisé;
- QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;
- QUE les billets soient datés du 15 décembre 2009;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2010</b>	<b>42 300 \$</b>
<b>2011</b>	<b>43 900 \$</b>
<b>2012</b>	<b>45 500 \$</b>
<b>2013</b>	<b>47 100 \$</b>
<b>2014</b>	<b>48 900 \$</b>
<b>2014</b>	<b>272 300 \$ à renouveler</b>

- ET QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Matagami émette par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans à compter du 15 décembre 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 309-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due de l'emprunt.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-14**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2009**  
**FINANCEMENT PAR BILLETS D'UN EMPRUNT DE 500 000 \$**  
**ATTRIBUTION DE CONTRAT**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est allée en appel d'offres public pour un emprunt de 500 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro 309-2009;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées, soit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Coût réel</b>
Caisse Desjardins d'Amos	3,49000 %
Financière Banque Nationale inc.	3,56962 %

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, il est recommandé par le ministère des Finances d'accepter la plus basse soumission.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– QUE la Ville de Matagami accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins d'Amos pour son emprunt de 500 000 \$ par billets, en vertu du règlement numéro 309-2009, au prix de 100 % et échéant en série cinq ans comme suit :

42 300 \$	3,49 %	15 décembre 2010
43 900 \$	3,49 %	15 décembre 2011
45 500 \$	3,49 %	15 décembre 2012
47 100 \$	3,49 %	15 décembre 2013
321 200 \$	3,49 %	15 décembre 2014

– ET QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-15**  
**MONSIEUR DANIEL AUCLAIR HEPPELL**  
**IMMEUBLE SIS AU 16, RUE DU PORTAGE**  
**BAIL DE SOUS-LOCATION**  
**AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la compagnie Xstrata Zinc – Mine Matagami a accepté de louer à la Ville de Matagami son immeuble sis au 16, rue du Portage selon les modalités incluses dans un bail;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite faciliter l'intégration du nouveau pharmacien dans le milieu matagamien en lui sous-louant ledit immeuble.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- D'APPROUVER le bail entre monsieur Daniel Auclair Heppell et la Ville de Matagami pour la sous-location de l'immeuble sis au 16, rue du Portage, et ce, pour la période et le loyer énumérés ci-bas :

<u>PÉRIODE</u>	<u>LOYER MENSUEL</u>
Du 1 <sup>er</sup> novembre 2009 au 30 septembre 2010	350 \$

- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le bail de sous-location à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-16**

**VENTE DE SURPLUS D'ACTIF**

**CAMION AUTOPOMPE CHEVROLET 1974 – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER la vente du camion autopompe Chevrolet 1974 aux Mines Aurizon Ltée pour un montant de 3 200 \$, taxes en sus, et ce, sans aucune garantie;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document à cet effet.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-17**

**MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS  
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES  
MUNICIPALES  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami n'a pas de politique familiale;

ATTENDU QUE le Programme de soutien aux politiques familiales municipale du ministère de la Famille et des aînés a pour but général l'adoption d'une politique familiale et la mise en œuvre d'un plan d'action afin de créer des environnements favorables aux familles, aux jeunes comme aux personnes aînées, tout en adaptant les services municipaux à leur réalité et à leurs besoins respectifs;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite mettre en place une politique familiale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 15 200 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés 2009-2010 auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique familiale;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande d'aide et toute entente à intervenir entre les différentes parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-18**

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES  
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tel qu'exigé par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, sont déposées les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- Monsieur le maire René Dubé;
- Mesdames et messieurs les conseillers Réal Dubé, Marie-Paule Labbé, Michel Patry, Jean-Louis Gilbert, Alexandra Lavoie et Sylvain Cloutier.

**2009-12-08-19**

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
NOMINATION DE RESPONSABILITÉ DES SERVICES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent opportun de nommer un ou des conseillers responsables pour chaque service municipal afin d'assurer un meilleur suivi des divers dossiers.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– DE NOMMER les conseillers responsables des dossiers suivants :

<b>ADMINISTRATION</b>	----->	René Dubé
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>		
Usines	}	-----> Réal Dubé
Bâtiments		
Équipements roulants		
Rues et infrastructures		
<b>LOISIRS</b>	----->	Marie-Paule Labbé Alexandra Lavoie
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		
Sécurité civile	}	-----> Jean-Louis Gilbert
Incendies		
Pompiers		
Police		
<b>PARCS, ESPACES VERTS &amp; FAMILLE</b>	----->	Marie-Paule Labbé Alexandra Lavoie
<b>URBANISME</b>	----->	Michel Patry
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	----->	Sylvain Cloutier

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-20**

**CENTRE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC)  
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- DE NOMMER la conseillère Alexandra Lavoie comme nouvelle représentante du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre de développement communautaire de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-21**

**CENTRE-JEUNESSE DE MATAGAMI  
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE NOMMER la conseillère Alexandra Lavoie comme nouvelle représentante du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre-jeunesse de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-22**

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES  
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

- DE NOMMER le conseiller Sylvain Cloutier comme représentant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-23**  
**COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME**  
**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- DE NOMMER le conseiller Michel Patry comme nouveau représentant du conseil municipal pour siéger au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-24**  
**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**  
**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- DE NOMMER messieurs les conseillers Réal Dubé et Jean-Louis Gilbert pour siéger au sein du Comité de sécurité publique formé de représentants des villes de Lebel-sur-Quévillon et Matagami et de la Municipalité de Baie-James suite à la conclusion d'une entente entre le ministère de la Sécurité publique et ces municipalités relativement aux services policiers de la Sûreté du Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-25**  
**COMMISSION CONSULTATIVE DES LOISIRS**  
**SOUTIEN AUX ORGANISMES**  
**REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NOMINATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE NOMMER madame la conseillère Marie-Paule Labbé comme représentante du conseil municipal pour siéger à la Commission consultative des loisirs, soutien aux organismes, de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-26  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA BAIE-JAMES  
PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES  
DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF)  
COMITÉ DE PRIORISATION DES PROJETS DÉPOSÉS  
REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL  
NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Jean-Louis Gilbert

- DE NOMMER monsieur le maire René Dubé comme représentant du conseil municipal pour siéger au comité de priorisation des projets déposés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-27  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA BAIE-JAMES  
ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LES AÎNÉS DU NORD-DU-QUÉBEC  
REPRÉSENTANT MUNICIPAL  
NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE NOMMER monsieur James McBrearty comme représentant municipal pour siéger au comité de l'Entente spécifique pour les aînés du Nord-du-Québec de la Conférence régionale des élus de la Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-28**  
**DÉVELOPPEMENT MATAGAMI INC.**  
**REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- DE NOMMER monsieur le conseiller Sylvain Cloutier comme représentant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de Développement Matagami inc.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-29**  
**ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE**  
**REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- DE NOMMER monsieur le conseiller Jean-Louis Gilbert comme représentant du conseil municipal pour siéger au sein de l'Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-30**  
**PACTE RURAL**  
**REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE NOMMER madame la conseillère Marie-Paule Labbé et monsieur le conseiller Michel Patry comme représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité du Pacte rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-31**  
**PROGRAMME ET COMITÉ DE LA FAMILLE**  
**REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry  
APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE NOMMER mesdames les conseillères Marie-Paule Labbé et Alexandra Lavoie comme représentantes du conseil municipal pour siéger au sein du comité de la famille de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-32**  
**QUÉBEC EN FORME**  
**REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Jean-Louis Gilbert

- DE NOMMER madame Marie-Hélène Duval comme représentante municipale pour siéger au sein du conseil d'administration de Québec en forme pour la région du Nord-du-Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-33**  
**SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS**  
**REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- DE NOMMER monsieur le maire René Dubé comme représentant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-34**  
**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE MATAGAMI**  
**REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

- DE NOMMER monsieur le conseiller Sylvain Cloutier comme représentant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société de développement commercial de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-35**  
**SOCIÉTÉ LOCALE D'INVESTISSEMENT DANS LE**  
**DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI (SOLIDE) DE MATAGAMI**  
**REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Jean-Louis Gilbert

- DE NOMMER monsieur le maire René Dubé comme représentant du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-36**  
**COMITÉ LOCAL « VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ »**  
**REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE NOMMER la conseillère Marie-Paule Labbé comme représentante du conseil municipal pour siéger au comité local « Villes et villages en santé ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-37**

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DATES ET HEURES POUR L'ANNÉE 2010**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- QUE les séances ordinaires du conseil de la Ville de Matagami pour l'année 2010 sont tenues aux dates et heures suivantes :

- a) le 12 janvier à 19 h 30;
- b) le 9 février à 19 h 30;
- c) le 9 mars à 19 h 30;
- d) le 13 avril à 19 h 30;
- e) le 11 mai à 19 h 30;
- f) le 8 juin à 19 h 30;
- g) le 13 juillet à 19 h 30;
- h) le 10 août à 19 h 30;
- i) le 14 septembre à 19 h 30;
- j) le 12 octobre à 19 h 30;
- k) le 9 novembre à 19 h 30; et
- l) le 14 décembre à 19 h 30.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-38**

**CORRESPONDANCE**

**1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL**

- a) *Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Emploi-Québec*
  - i) Bilan annuel des résultats 2008-2009

## **2. AUTRES**

### **a) *Commission scolaire de la Baie-James***

- i) Procès-verbal – Séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 octobre 2009
- ii) Procès-verbal – Séance ordinaire du comité exécutif du 28 octobre 2009

### **b) *La Maison du Bouleau Blanc***

- i) Lettre du 19 octobre 2009 – Remerciements relatifs à la contribution financière pour la réalisation de l'édition 2010 du calendrier

**2009-12-08-39**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2009**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

– D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des travaux publics, monsieur Gérald Pichette, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-40**

**SERVICE DES LOISIRS**

**RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2009**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

– D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Richard Leclerc, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-41**

**SERVICE DES LOISIRS**

**HORAIRE DES FÊTES DES DIFFÉRENTS PLATEAUX  
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

- D'AUTORISER la fermeture de l'aréna les 24, 25, 26 et 31 décembre 2009 ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2010;
- D'AUTORISER la fermeture de la piscine les 24, 25, 26 et 31 décembre 2009 ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2010;
- ET QUE soit approuvé l'horaire des fêtes des autres différents plateaux du Service des loisirs de la Ville, soit du 19 décembre 2009 au 3 janvier 2010 inclusivement, tel que déposé par le directeur des loisirs, monsieur Richard Leclerc dans sa note de service du 16 novembre 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-42**

**SERVICE DE L'URBANISME**

**RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2009**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de l'urbanisme, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-43**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**NOMINATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Nathalie Poirier siège depuis le 16 octobre 2008 au sien du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE madame Poirier a œuvré pendant treize ans à la Ville et, de surcroît, au Service de l'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE NOMMER madame Nathalie Poirier à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-44**  
**SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2009**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-45**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
**RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2009**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-46**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
**POMPIER VOLONTAIRE – DÉMISSION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Mathieu Séguin à titre de pompier volontaire, cette dernière étant effective le 14 novembre 2009;
- ET DE LE REMERCIER pour ces deux années et demie de services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-47**  
**COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES**  
**PROCÈS-VERBAUX**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU**  
**25 NOVEMBRE 2009**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 NOVEMBRE 2009**

Dépôt pour information.

**2009-12-08-48**  
**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE MATAGAMI**  
**BUDGET 2010**

Dépôt pour information.

**2009-12-08-49**  
**COMITÉ LOCAL VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**  
**DEMANDE D'ENTRETIEN DE L'ANNEAU DE GLACE AU CENTRE-**  
**VILLE POUR L'HIVER 2010**  
**AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le comité local Villes et Villages en santé chapeaute la réalisation d'un anneau de glace au centre-ville, et ce, avec l'aide bénévole des pompiers volontaires de la Ville et de plusieurs citoyens;

ATTENDU QUE le comité local Villes et Villages en santé désire obtenir l'aide de la Ville de Matagami pour l'entretien dudit anneau pour la saison hivernale 2010, et ce, tel que mentionné dans leur lettre du 7 décembre 2009;

ATTENDU QUE cette activité permet d'augmenter la qualité de vie des citoyens et favorise également la pratique de l'exercice physique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- D'AUTORISER l'entretien de l'anneau de glace au centre-ville pour la saison hivernale 2010, soit le déneigement et le surfaçage de la glace lorsque ledit anneau sera complété.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-50**  
**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA BAIE-JAMES**  
**REPRÉSENTANT « PARTIE CIVILE » SECTEUR MATAGAMI**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par la conseillère Marie-Paule Labbé

- DE RECOMMANDER monsieur Réal Dubé comme représentant « partie civile » du secteur Matagami pour siéger à la Conférence régionale des élus de la Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2009-12-08-51**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Sept personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

**2009-12-08-52**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Louis Gilbert

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE LEVER la séance à 20 h 25.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**Sylvain Cloutier**

---

SYLVAIN CLOUTIER  
CONSEILLER ET PRÉSIDENT  
DE LA 751<sup>E</sup> SÉANCE

**Pierre Deslauriers**

---

PIERRE DESLAURIERS  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER